

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B095-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B095

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (n°13M148)

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_11

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux Études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix en Provence (n° 13M148).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Pays d'Aix est l'une des composantes essentielle de la stratégie communautaire d'amélioration des conditions de déplacements sur le territoire.

Par délibération n° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du BHNS reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix en Provence.

Par délibération n° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre l'Etat, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix. Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature du marché relatif à la réalisation des études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête parcellaire, nécessaires à l'étude d'impact de la Ligne B du BHNS du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations d'assistance à la Communauté du Pays d'Aix aux fins d'établir le plan d'ensemble du foncier initial sur l'ensemble du périmètre du projet (soit environ 560 parcelles) jouxtant le linéaire de la future Ligne B du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) du Pays d'Aix.

Le titulaire devra ensuite réaliser le référentiel foncier (base forfaitaire de 40 parcelles) de l'opération, puis en tranche conditionnelle le dossier d'enquête parcellaire (base forfaitaire de 20 parcelles). Il devra également mettre à jour le référentiel foncier initial suite aux futures études du maître d'oeuvre de l'opération.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché est décomposé en tranches comme suit :

- une tranche ferme portant sur l'établissement d'un référentiel foncier sur l'ensemble du périmètre du projet
- une tranche conditionnelle ayant pour objet l'établissement d'un dossier d'enquête parcellaire sur la base du référentiel foncier initial mis à jour suite aux futures études du maître d'oeuvre de l'opération.

Le marché est conclu à prix mixtes. Une partie du marché s'exécute à prix global et forfaitaire. Certaines prestations s'exécutent quant à elle par bons de commande, émis en fonction des besoins, sans minimum ni maximum.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

Estimation des marchés :

Le prix global et forfaitaire est estimé à 110 000 € HT et le montant du DQE est estimé à 80 000 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 12 décembre 2013 aux supports de publicité suivants :

- JOUE
- BOAMP
- LA PROVENCE
- PROFIL ACHETEUR ACHATPUBLIC.COM

sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 février 2014, a décidé d'attribuer le marché n° 13M148 au groupement **SEGC Foncier / AGATE Géomètre Expert** pour un **montant global et forfaitaire de 29 200,00 € HT et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 17 625,00 € HT.**

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 , 72et 77;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M148, relatif aux Études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête

parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix en Provence, attribué au groupement **SEGC Foncier / AGATE Géomètre Expert** pour un montant global et forfaitaire de **29 200,00 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **17 625,00 € HT**, sachant que le montant exact de la partie à commande du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au budget annexe transports de la CPA : Nature - 2031.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux études foncières et à la réalisation du dossier d'enquête parcellaire pour la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (n°13M148)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014